



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1042-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1042-2017**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le Règlement numéro 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 21 août 2018.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 1042-01-2018 est entré en vigueur en date du 21 août 2018 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h.

Bromont, ce 17<sup>e</sup> jour de septembre 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques